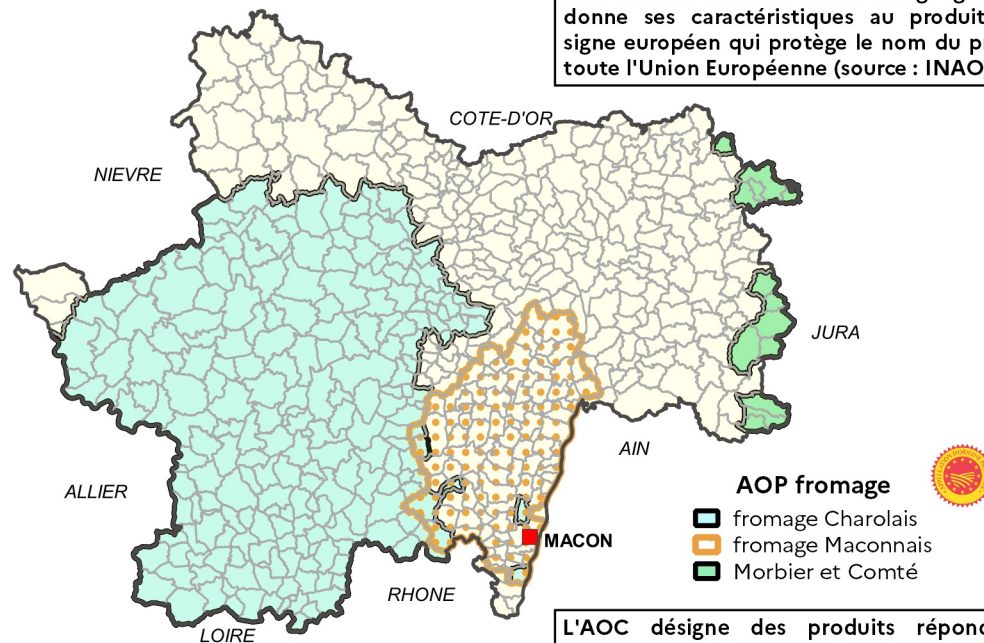
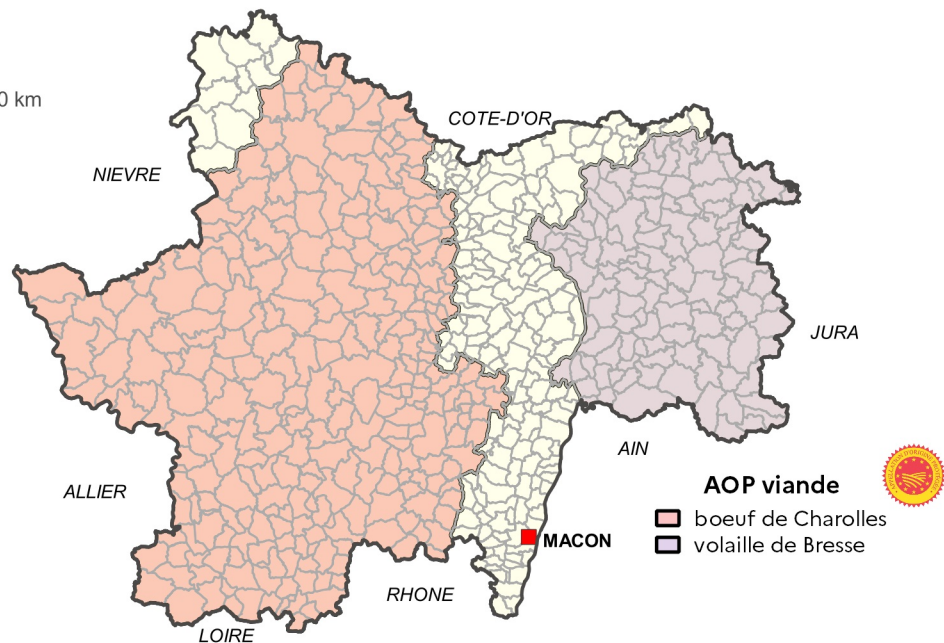


# Département de Saône-et-Loire

## Principales aires d'appellation de production d'origine contrôlée (AOC) ou protégée (AOP) en 2018

La Saône-et-Loire bénéficie de nombreuses filières « qualité ». L'AOP désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne (source : INAO).



L'AOC désigne des produits répondant aux critères AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen. Elle peut aussi concerner des produits non couverts par la réglementation européenne (Source : INAO).

